VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.1 Création et aménagement de l'Espace des Marégraphes

Carte n°12

A Rouen, les quartiers Ouest sont en pleine mutation : il s'agit du secteur compris entre les quais, le parking TEOR et l'avenue du Mont Riboudet. Après la mise en service du Pont Gustave Flaubert et la livraison du «Carré Pasteur», plusieurs projets sont encore en cours : le quartier Luciline et les Docks, sous la responsabilité de la Ville de Rouen, et le réaménagement de l'Espace des Marégraphes.

Genèse et Charte d'objectifs

Parmi les projets phares du réaménagement urbain de Rouen, l'Espace des Marégraphes, ancien cœur de l'activité du port, situé aujourd'hui en centre ville, représente une opération exemplaire de valorisation du patrimoine portuaire. Plusieurs manifestations ont permis aux Rouennais de se tourner vers le fleuve : 24 heures motonautiques, déroulement de la foire Saint Romain, Armadas (1989, 1994, 1999, 2003, 2008),…

En 1995, la requalification des quais de Rouen est devenue, en terme d'urbanisation, une action prioritaire de la municipalité. Dans ce contexte, des travaux sont engagés pour consolider 5 km de quai. Pour l'Armada 1999, 1200 m de quai sont aménagés entre les ponts Corneille et Guillaume le Conquérant et l'espace des Marégraphes est ouvert aux piétons.

La Charte d'objectifs concernant l'Espace des Marégraphes, qui s'étend du Pont Guillaume le Conquérant jusqu'au sixième franchissement de la Seine, a été signée le 14 novembre 2000. Elle montre la volonté commune de la Ville et du Port d'engager une action concertée efficace dans la perspective de valoriser les espaces portuaires en favorisant leur intégration urbaine. Les espaces concernés, appartenant au domaine public maritime, restent propriété de l'Etat via le Port Autonome. Le traitement du bord à quai fait l'objet d'un aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Rouen, le Port Autonome se chargeant des interventions sur et autour des hangars portuaires.

VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.1 Création et aménagement de l'Espace des Marégraphes

Les grands principes de la charte sont les suivants :

- requalifier la perception urbaine de la zone portuaire (voirie, éclairage, mise en lumière),
- créer un bord à quai attrayant (tapis de promenade continu, mâts, bancs),
- donner davantage de place au végétal,
- créer la lisibilité des espaces au sol (signalétique),
- maintenir la polyvalence de certains espaces,
- valoriser le patrimoine architectural portuaire (les marégraphes, les hangars),
- favoriser les projets d'implantation d'activités nouvelles (guinguette, cafés, activités sportives, culturelles et commerciales)…

Un cahier des prescriptions architecturales confié à un cabinet d'architectes a été validé en juillet 2002 par l'architecte des Bâtiments de France, la Ville de Rouen et le Port Autonome de Rouen. Le parti pris architectural du chantier de réhabilitation des hangars portuaires consiste à préserver la cohérence d'ensemble des bâtiments de l'Espace des Marégraphes dans le cadre du cahier des charges mentionné ci-dessus, en conservant notamment les types de matériaux d'origine : briques, verre et acier.

Le point sur les aménagements

Au cours des travaux, l'ancienne dénomination des hangars a été mise à jour : désormais, ils seront donc identifiés par une lettre et non, comme à l'origine, par un numéro.

Hangar A (1) : la rénovation de ce hangar sera achevée en 2008. Ce hangar dispose de 3 espaces dont la commercialisation est achevée ou en cours : un hammam pour la cellule centrale et un restaurant «Bahania Club» pour la cellule à l'aval. Le «Bahania Club» sera ouvert provisoirement pendant l'Armada et définitivement à la rentrée 2008. Pour le 3ème espace à l'amont, une décision d'attribution devrait intervenir rapidement.

Hangar B (2) : dans la partie amont du hangar, le restaurant - brasserie «Le Marégraphe» est ouvert à la clientèle depuis octobre 2006. Dans la partie aval du hangar, la Communauté d'Agglomération Rouennaise va créer un espace d'exposition et un auditorium « Le Pavillon » qui ouvrira ses portes début 2010.

VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.1 Création et aménagement de l'Espace des Marégraphes

Hangar C (3) : le déplacement de ce hangar a été placé sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau. Ce hangar, dont les travaux ont débuté au printemps 2005, accueille désormais les bureaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Hangar D (4) : la partie amont du hangar est aménagée en salle de cours de gymnastique, salle de musculation, vestiaires et locaux sanitaires pour le «Studio Fitness». Dans la partie aval du hangar, une brasserie - restauration à l'enseigne «Au bureau» est entrée en exploitation pour l'Armada 2008.

Hangar E (5) : la société SEGIS a ouvert début 2007 un espace sportif (squash, badminton, football en salle, roller) sur la totalité du hangar.

Hangars 9, 10, 11 : La rénovation de l'espace situé entre ces premiers hangars réhabilités (de A à E) et le pont Gustave Flaubert fera appel à des investisseurs privés en cours de désignation. L'accueil de ces nouvelles activités est prévu en 2010/2011.

Le **«Carré Pasteur»,** dont la première pierre a été officiellement posée le 25 novembre 2005, situé à l'arrière des hangars D et E, occupe une partie du site où se trouvait la gare SNCF Rouen Port à l'époque où les quais de la rive droite concentraient la majorité des lignes régulières du port. Construit par Eiffage Immobilier Normandie, cet ensemble totalisant 18.000 m² sur sept étages, comprend 7.000 m² de bureaux, 500 m² de commerces, un hôtel «3 étoiles» de 80 chambres et 68 appartements. L'hôtel, les bureaux et les appartements sont déjà livrés.

<u>L'espace des marégraphes en chiffres</u> :

- 5 ha
- 1.300 m de quai
- surface bâtie : 12.000 m^2
- 8 hangars

Face à l'Espace des Marégraphes, en rive gauche, le Hangar 106 sera consacré par la Communauté d'Agglomération Rouennaise aux musiques actuelles. Le projet comportera un hall d'accueil, des salles de spectacle et des studios de répétition ; l'ouverture est prévue en 2010.

VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.1 Création et aménagement de l'Espace des Marégraphes

Face à l'Espace des Marégraphes, en rive gauche, le Hangar 106 sera consacré par la Communauté d'Agglomération Rouennaise aux musiques actuelles. Le projet comportera un hall d'accueil, des salles de spectacle et des studios de répétition ; l'ouverture est prévue en 2010.

Les terminaux croisières

Chaque année, de trente à quarante paquebots font escale au port de Rouen, aux terminaux de Honfleur ou de Rouen. A Rouen, ils s'amarraient principalement en rive gauche, au pied du pont Guillaume le Conquérant ; la construction du pont Gustave Flaubert a quelque peu changé la donne. En effet, les navires de plus de 170 mètres de long ne pouvant pas accéder au terminal croisière de la rive gauche, un terminal a été construit rive droite, à l'aval du Pont Gustave Flaubert : ce terminal sécurisé est doté de tous les services attendus de ce genre d'équipement : accueil, services aux passagers, salle des bagages, ….

Port de plaisance et halte d'hivernage

La création d'un port de plaisance au port de Rouen vise à la satisfaction de deux besoins. Dans un premier temps, l'accueil dans de bonnes conditions des plaisanciers pour l'Armada 2008 puis la réalisation d'un port de plaisance au coeur de l'agglomération rouennaise, dédié principalement à l'hivernage de bateaux pour une clientèle normande et parisienne.

La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR), compte tenu de ses compétences, a souhaité être maître d'ouvrage du projet, étant rappelé que le Port Autonome, du fait de son statut et du Code des Ports Maritimes, n'est pas autorisé à gérer ou financer un tel projet.

Juillet 2008 a marqué la réalisation de la première étape du port de plaisance avec la mise à disposition de 50 anneaux. A terme (2010), autour d'un plan d'eau de 25 200 m² et de 17 000 m² de terre – pleins portuaires pour les services aux bateaux, ce seront au total 150 anneaux et un bâtiment de 600 m² qui seront mis à la disposition des plaisanciers.

VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.1 Création et aménagement de l'Espace des Marégraphes

Des grues Picasso à Rouen

Il ne s'agit pas d'une œuvre d'art conçue par Picasso dont s'enorgueillirait notre patrimoine portuaire.

Il s'agit en fait de grues Caillard d'une capacité de levage 3/8 t livrées entre 1960 et 1963, construites sur un modèle très différent de ce qui se faisait alors. En effet, les charpentes des ouvrages construits immédiatement après la guerre se présentaient toujours sous forme de treillis, avec de nombreux croisillons métalliques, et une multitude de rivets pour l'assemblage. A l'époque, les grues étaient toutes de couleur sombre, allant du gris au brun, voire beige, mais rien d'autre.

Ces grues étaient formées de caissons métalliques fermés et soudés, qui leur donnaient une allure très inhabituelle. Elles étaient non seulement de couleurs vives, mais chacune était de quatre couleurs différentes : bleu vif, jaune éclatant, rouge ou vert selon les parties, et jamais dans le même ordre, même sur deux grues voisines. L'effet résultant était si original que le personnel de quai baptisa ces grues du nom du peintre qui avait le plus marqué ce temps par les formes et les couleurs de ses tableaux : Picasso.

Deux de ces grues ont été récemment remises par le Port Autonome de Rouen à la Ville de Rouen pour être installées devant le hangar 106, dans le prolongement de la perspective ouverte sur la Seine par l'avenue Pasteur, afin de rappeler l'ancienne vocation portuaire du site et de créer une verticale dans un paysage très linéaire. Ces grues sont en outre illuminées à la nuit tombante et, comme les ponts, elles constituent un repère visuel dont profitera la future salle des musiques actuelles accueillies dans ce hangar 106.